



PRÉFET MARITIME DE L'ATLANTIQUE



PRÉFET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

**Parc éolien en mer au large de Saint-Nazaire
Instance de concertation et de suivi
29 janvier 2020
salle de l'Immaculée – Saint- Nazaire**

M. Claude d'HARCOURT, préfet de la région Pays de la Loire, préfet de la Loire-Atlantique et le vice-amiral d'escadre Jean-Louis LOZIER, préfet maritime de l'Atlantique, ouvrent la séance

1. Introduction

M. le préfet introduit la réunion en remerciant les personnes présentes à cette 8^e réunion de l'ICS du parc éolien au large de Saint-Nazaire, premier parc éolien posé en mer de France. Elle marque une étape importante dans l'avancement du projet : suite à la décision du Conseil d'État du 7 juin 2019 validant l'autorisation d'exploiter du parc, la construction a officiellement été lancée le 19 septembre 2019. M. le préfet souligne la responsabilité collective de notre territoire à réussir ce projet dans l'intérêt du développement des énergies renouvelables.

M. le préfet rappelle que le parc éolien en mer au large de Saint-Nazaire est un investissement porteur d'avenir à l'échelle de la France et de ses 12,5 millions de km² d'espaces maritimes. La loi de Programmation Pluriannuelle de l'Énergie 2019-2028 prévoit d'augmenter le rythme de développement de l'éolien en mer à 1 GW par an à partir de 2024. L'objectif est d'avoir 40 % d'énergie renouvelable dans la consommation à l'horizon 2030. Le début du chantier de ce parc marque le lancement de la France dans ce secteur et l'ambition collective d'être un modèle de l'éolien en mer.

Ce parc est également porteur d'avenir pour notre territoire, en matière d'économie et d'emploi. Opérationnel en 2022, le parc de 80 éoliennes produira l'équivalent de 20% de la consommation électrique de Loire-Atlantique. Sur le plan industriel, le projet contribue à ce que les Pays de la Loire et la Loire-Atlantique se placent en pointe sur la filière des énergies renouvelables et constitue un bassin à haute concentration technologique. La filière EMR offre une formidable opportunité de développement au port de Saint-Nazaire (usine de General Electric à Montoir-de-Bretagne, Chantiers de l'Atlantique, site d'assemblage des éoliennes). La première éolienne flottante de France a généré 70 emplois et 20 M€ de commandes auprès de fournisseurs français. Au total, 5000 emplois directs et indirects sont concernés par ce projet qui a notamment un objectif d'insertion des jeunes en recherche d'emploi.

M. le préfet fait savoir que, pendant la période des recours contentieux, les services de l'État en collaboration avec RTE et la société « Parc du Banc de Guérande » ont poursuivi le travail préparatoire au démarrage des travaux. Dès à présent, à la demande de la société « Parc du Banc de Guérande » et de RTE, le groupe de travail environnement piloté par la DREAL et le groupe de travail usages et sécurité maritimes piloté par la DIRM vont être réactivés très prochainement.

M. le préfet maritime souligne les enjeux que ce premier parc éolien en mer construit au large de Saint-Nazaire va engendrer au niveau de la sécurité en mer, de la gestion de la cohabitation et de la préservation de l'environnement marin. Dans ses domaines de compétence, la préfecture maritime continuera à suivre ce chantier au plus près avec les industriels et le porteur de projet.

Il souligne le rôle essentiel des commissions nautiques qui permettent de mobiliser l'expertise des usagers de la mer. Ces instances consultatives contribuent au bon déroulement du chantier notamment pour la signalisation des zones de travail et la pertinence des mesures de sécurité à mettre en place.

Il précise la réflexion à mener avec les porteurs de projet sur le Plan d'Intervention Maritime qui doit permettre d'assurer la gestion de la sécurité au sein du parc en phase travaux. Ce plan devrait être validé cet été.

Il rappelle que la sécurité et la gestion du chantier s'articule au quotidien avec la préfecture maritime et la DML 44, à savoir :

- réglementer la gestion du chantier tout en préservant les distances nécessaires pour le libre usage des espaces maritimes non impactés ;
- réduire les temps d'interdiction de navigation sur les zones impactées par les travaux ;
- assurer la diffusion des renseignements de sécurité maritime, M. le préfet maritime salue la présence du chef de poste du sémaphore de Chemoulin ;
- prévenir les interactions entre l'activité du Grand Port Maritime de Nantes Saint-Nazaire et l'avancement du projet.

Suite à chaque présentation, les échanges avec les participants peuvent être résumés ainsi :

1/ Présentation du lancement du chantier de construction et de la préparation de la phase de construction par M. de LA LAURENCIE et Mme BEAUDON - focus sur les clauses d'insertion présentées par l'UD-DIRECCTE

Suite à l'intervention de la DIRECCTE sur la mise en œuvre des clauses d'insertion, M. le préfet insiste sur le dispositif des emplois francs et souhaite mettre en avant cette mesure très adaptée à la problématique de l'emploi.

Mme Audrey DUFEU SCHUBERT rappelle que le projet de programmation pluriannuelle de l'énergie prévoit une planification de 1 Gigawatt par an en matière d'énergies marines renouvelables. Elle interroge sur la carte précise des futurs champs et demande à avoir une planification pour les dix, vingt, trente ans à venir. Elle exprime l'inquiétude des sous-traitants (rang 3,4) qui ont besoin de visibilité et d'anticiper les besoins en main-d'œuvre qualifiée.

M. le préfet maritime indique que le premier volet du document stratégique de façade, qui a été signé fin septembre 2019, définit les objectifs à atteindre et les zones dans lesquelles ils s'appliqueront. A l'heure actuelle, le parc de Saint-Nazaire est le 1er parc éolien en mer en cours de construction. D'autres parcs vont suivre (en baie de Saint-Brieuc et au large des îles d'Yeu et de Noirmoutier).

M. de LA LAURENCIE souligne la nécessité d'augmenter les compétences indispensables si on veut développer la filière de l'éolien en mer. En Bretagne, une animation du réseau industriel permet d'identifier et de capter ces compétences (secteur de la chaudronnerie, qualité attendue, sécurité, développement de l'anglais).

M. MAZARI indique qu'une démarche similaire est en cours de définition dans le cadre du projet de territoire de Cordemais.

En réponse à M. JOUNEAU qui demande à être rassuré au nom des professionnels de la pêche sur la fermeture de plusieurs zones simultanément durant les travaux, M. de LA LAURENCIE apporte des précisions sur le dispositif prévu segmentant le parc en 4 zones. Il indique que lorsque les travaux ont lieu dans une zone, celle-ci

sera fermée à la pêche professionnelle puis lorsque les travaux seront terminés dans la zone, la zone pourra être ré-ouverte à la pêche professionnelle. Une organisation plus fine pourra être étudiée entre la pêche professionnelle et la société « Parc du Banc de Guérande » afin d'identifier la coordination maritime la plus adaptée aux enjeux de chacun.

M. le préfet maritime remercie la société « Parc du Banc de Guérande » de donner cette garantie à la profession et d'offrir ce cadre de discussion sur la gestion de ces zones.

M. BLANC, représentant de la sauvegarde et protection de la Corniche Nazairienne et de son Environnement (SPCNE), interroge la société « Parc du Banc de Guérande » sur les emplois prévus sur la base de maintenance de La Turballe. Il estime que 100 personnes en charge de la logistique est un nombre conséquent pour des opérations de maintenance qui auront lieu sept jours sur sept. Il soulève la question du prix de rachat du kilowatt par la société « Parc du Banc de Guérande ».

M. de LA LAURENCIE rappelle que ce premier appel d'offres du gouvernement en 2011 a placé la société « Parc du Banc de Guérande » sur la 1ère marche du podium. Il prend en exemple l'appel d'offres pour le parc éolien en mer de Dunkerque avec un tarif d'achat de l'électricité au prix du marché.

M. BLANDIN, Néopolia, souligne la qualité du travail mené avec la société « Parc du Banc de Guérande » et RTE jusqu'à présent et son accélération depuis le lancement du chantier de construction. Il fait connaître son souhait de relancer le GT socio-économique afin notamment d'étudier certains indicateurs économiques dans le domaine de la création d'emploi.

M. le préfet souligne la convergence entre les élus et l'environnement professionnel et les excellentes relations de travail.

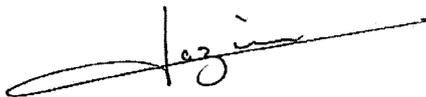
2 – Présentation de l'avancement des travaux pour le raccordement du parc par M. MACÉ et M. CORALLO - RTE

La fédération d'associations « France Nature Environnement » souhaite recevoir les éléments au moins 8 jours avant la réunion du groupe de travail environnement afin d'étudier le dossier et d'être force de proposition. M. HINDERMEYER (DREAL) annonce la mise en place d'un rétro-planning du prochain groupe de travail pour tenir compte de cette demande.

Le représentant de l'association UDPN remercie RTE pour la mise en protection de la dune de la Courance réalisée avec une marge plus large de 4 mètres.

Sur la question de la participation de l'UDPN et du SPCNE au groupe de travail environnement, M. HINDERMEYER précise qu'il est ouvert à l'ensemble des participants.

M. le préfet et M. le préfet maritime remercient les participants et rappellent la poursuite des réunions des deux groupes de travail « environnement » et « usages et sécurité maritimes ». Dans cette phase opérationnelle du projet, ils comptent sur la collaboration de tous dans la poursuite du dialogue.



Jean-Louis LOZIER



Claude d'HARCOURT

L'ensemble des diaporamas projetés en séance est disponible sur le site internet des services de l'État en Loire-Atlantique : <http://www.loire-atlantique.gouv.fr>

INSTANCE DE CONCERTATION EOLIEN OFF-SHORE
29 janvier 2020 à SAINT NAZAIRE
LISTE DES PERSONNES PRESENTES

Domaine	ORGANISMES	NOM – PRENOMS
ASSOCIATION	Association de sauvegarde et de protection de la corniche nazairienne et de son environnement	M. BLANC vice-président
ASSOCIATION	Union départementale des associations de protection de la nature	Monsieur Michel CHAUSSE
ASSOCIATION	Vert Pays Blanc et Noir	Mme ESTAY Danielle administratrice et Mme GUENNEUGUES, présidente
ASSOCIATION	Groupe Atlantique Plongée	DE ARANJO Jean Jacques
ASSOCIATION	DECOS	M. Christian BIAILLE
ASSOCIATION	Les Amis de l'île de Noirmoutier	M. Gérard MOREAU
ASSOCIATION	Société nationale de sauvetage en mer	M. Benoît GASCHIGNARD délégué départemental
ASSOCIATION	CPIE Loire Océane	Mme Nadine CORTIAL, vice-présidente et M. Denis HUBERT, administrateur
ASSOCIATION	Ligue de protection des oiseaux 44	M. Michel JOUBIOUX
ASSOCIATION	France nature environnement	M. Xavier METAY
ASSOCIATION	Ligue de voile des Pays de la Loire	M. Alex CORDIER
ELU OU COLLECT	Communauté d'agglomération de la Presqu'île de Guérande Atlantique	M. MAHE, mission énergie mobilité
ELU OU COLLECT	Communauté de communes de Pornic -agglomération pays de Retz	Mme YVON, chargée de mission Mer et littoral
ELU OU COLLECT	CARENE	Mme Karine LECLAIRE et M. FRADET
ELU OU COLLECT	Conseil départemental de Loire-Atlantique – syndicat mixte des ports 44	M. Michel GENTHON
ELU OU COLLECT	Conseil régional des Pays de la Loire	Mme SUGLIANI, chef de projet EMR
ELU OU COLLECT	Députée	Madame DUFEU-SCHUBERT Audrey
ELU OU COLLECT	maire de LA BAULE-ESCOUBLAC	M. GERVOT, maire adjoint

ELU OU COLLECT	mairie d'HOEDIC – 56	Monsieur CHIFFOLEAU Jean-Luc
ELU OU COLLECT	mairie de LE CROISIC	Monsieur LE CAM, adjoint au maire
ELU OU COLLECT	mairie de MESQUER	Monsieur BERNARD Jean-Pierre
ELU OU COLLECT	mairie de MONTOIR DE BRETAGNE	Madame LE DORTZ, adjointe environnement et Mme GARRY, chargée de mission
ELU OU COLLECT	mairie de Paimboeuf	M. Raymond CHARBONNIER, adjoint
ELU OU COLLECT	mairie de PIRIAC-SUR-MER	M. Michel VOLLAND, M. Daniel ELOI, adjoint littoral, environnement et Mme Hélène SEIGNER
ELU OU COLLECT	mairie de PORNIC	Mme GUEZEL, conseillère municipale
ELU OU COLLECT	mairie de PORNICHET	Monsieur PELLETEUR Jean-Claude
ELU OU COLLECT	mairie de PRINQUIAU	M. Yannick THOBY adjoint au maire et Mme Lenaïck LECLAIR
ELU OU COLLECT	mairie de ST BREVIN LES PINS	M. Thierry TEXIER, DGAST
ELU OU COLLECT	mairie de SAINT-MOLF	Monsieur DELORME Hubert
ELU OU COLLECT	mairie de SAINT-NAZAIRE	Monsieur TBATOU, directeur espace public
ELU OU COLLECT	mairie de TRIGNAC	Monsieur PINPIN, adjoint aux travaux
ELU OU COLLECT	mairie de Villeneuve en Retz	Monsieur DURRENS Alain
ELU OU COLLECT	Syndicat mixte pour le développement de l'aquaculture et de la pêche en Pays de la Loire	Madame HUGUES Claire, conseillère régionale
ENTREPRISE	Comité départemental des pêcheurs plaisanciers et sportifs de Loire-Atlantique	M. BOSSE Vice-président et M. GOUMAS, Président
ENTREPRISE	Grand port maritime Nantes - Saint-Nazaire	M. Ludovic BOCQUIER, responsable 3 U Energies
ENTREPRISE	Néopolia	M. Mathieu BLANDIN et M. Christophe DELATRE, directeur général
ENTREPRISE	Station de pilotage de la Loire et des Sables d'Olonne	Monsieur POUSSET président
ENTREPRISE	STX France	M. PENDUFF, chef de projet

ENTREPRISE	RTE	Mme Carole AGUDO et M. SIMEANT Gabriel
ENTREPRISE	EDF	Mme Laurence SEETEN, chargée de mission et M. Benoît FIGAREDE,
ENTREPRISE	Loire-Atlantique pêche et plaisance	M. Max PALLADIN
ENTREPRISE	COREPEM	M. José JOUNEAU président et M. TILLIER
ETAT	Ecole centrale de Nantes	Monsieur ALLESSANDRINI, directeur développement
ETAT	Délégation régionale de l'aviation civile Ouest	M. SIEBERT
ETAT	DIRECCTE Pays de la Loire Service Compétitivité des Entreprises, Innovation, International et Développement de l'Emploi	M. Louis MAZARI, M. TRICHET Claude, chargé de développement, M. Yann QUERE, chargé de mission et M. Laurent BOULANGEOT, inspecteur
ETAT	Direction départementale des territoires et de la mer	Monsieur LATAPIE-BAYROO Thierry et Mme SELLIER RICHEZ Sandrine, M. Damien PORCHER LABREUILLE
ETAT	Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement	M. SIEFRIDT, adjoint de la directrice, Mme LEVEL, chargée de mission, M. David GOUTX, directeur adjoint et M. HINDERMEYER, chef de service
ETAT	DIRM	M. Bruno ROUMEGOU, adjoint délégué
ETAT	Gendarmerie maritime	M. Thierry ARNAUDEAU, chef d'escadron M. Cyril CHARPENTIER, chef du bureau coordination des opérations
ETAT	Préfecture de la Vendée	M. AUDDE, chargé de mission
ETAT	Chef du poste du sémaphore de Chemoulin	Monsieur POPIELAS, chef de poste
ETAT	Agence nationale des fréquences	M. Marc ROPARS, chef du service régional
SYNDICAT	CPME des Pays de la Loire	Mme BAZIN, administratrice
SYNDICAT	Union départementale CFTC	M. Yannick CRUSSON
SYNDICAT	Union départementale de la CFE-CGC Naval Group	Monsieur Eric PAROIS QUELENNEC
SYNDICAT	Union nationale des industries de carrières et matériaux de construction	Monsieur TORLASCO Emmanuel
SYNDICAT	Union départementale FO	M. et Mme AUFRAY membres du bureau

